

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 199**19 avril 1996****SOMMAIRE**

A.C.G. S.A., Luxembourg	page 9550	Neptune S.A., Luxembourg	9517
AFL Luxembourg S.A., Luxembourg	9533	Obegi Group S.A., Luxembourg	9520
Artal Group S.A., Luxembourg	9552	Omnium for Industrial Equipment S.A., Luxembourg	9514, 9515
Blue Spirit A.G., Soparfi, Luxembourg	9530	Paribas Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9518
Bygging-Lux, S.à r.l., Luxembourg	9551	Polyprint S.A., Esch-sur-Alzette	9520
Cerradao Investments S.A., Luxembourg	9539	Remco Participation S.A., Luxembourg ...	9515, 9516
Cofial S.A., Luxembourg	9535	R.I.A. Holding S.A., Luxembourg	9522, 9523
Cotton, S.à r.l., Tetingen	9549	Rocky Mountains Holding S.A., Luxembourg	9519, 9520
Decapo S.A., Soparfi, Luxembourg	9537	Safel, S.à r.l., Luxembourg	9523
E.A.P.H., European Association for the Promotion of Hand Hygiene, A.s.b.l., Luxembourg	9542	Samoa Finance S.A., Luxembourg	9524
F.S.A. International S.A., Soparfi, Luxembourg ...	9544	Scientific Holding S.A., Senningerberg	9521
H + W Beteiligungsholding S.A., Luxembourg ...	9506	Sena Invest S.A., Luxembourg	9525
Immeurope S.A., Luxembourg	9506	Simona S.A., Luxembourg	9526
Immoser S.A.H., Luxembourg	9542	Skandia Advisory Company S.A., Luxembourg ...	9516
Inco Holding S.A., Luxembourg	9506	Société du Madal (Luxembourg) S.A., Luxembg ..	9520
Institut Bouzonviller, S.à r.l., Luxembourg	9507	Société Financière Générale S.A., Luxembg	9524, 9525
Inteco, GmbH, Luxembourg	9506	Société Immobilière Europe, S.à r.l., Dippach ...	9523
Integral Managed Futures Fund, S.A., Luxembourg	9507	Sogelux S.A., Luxembourg	9522
International Landed Property, S.à r.l., Luxbg	9509, 9510	Soica S.A., Aéroport de Luxembourg	9523
Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg ...	9509	Sojomi Holding S.A., Luxembourg	9525, 9526
Invest Services, S.à r.l., Senningerberg	9510	Soparsec S.A., Luxembourg	9527
James Holding S.A., Luxembourg	9510	Sophia Finance S.A.	9528
Keller Motorsport, S.à r.l., Luxembourg	9513	S.S.Q. Europe S.A., Luxembourg	9524
Laguna, S.à r.l., Pissange	9513	Tacoma Investment S.A., Luxembourg ...	9526, 9527
Landbridge S.A., Luxembourg	9506, 9507	Teofin S.A., Luxembourg	9528
Larsel-Perpète, S.à r.l., Mersch	9513	Tradest S.A., Luxembourg	9523
Licencia Holding S.A., Luxembourg	9514	Trading and Investment Company S.A., Luxembg	9528
Logas S.A., Luxembourg	9513	Trinity Finance Holding S.A., Luxembourg	9529
Luxdata, S.à r.l., Luxembourg	9510, 9511, 9512	Trossen Transports, S.à r.l., Wasserbillig	9526
(La) Maison du Tapis, S.à r.l., Luxembourg	9514	Union des Armateurs Luxembourgeois, A.s.b.l., Luxembourg	9541
Maziere Finance S.A., Luxembourg	9515	Universal Air Charter, S.à r.l., Bridel	9529
Mecanical Holding S.A., Luxembourg	9515	U.P.A., Union des Propriétaires d'Avions, S.à r.l., Aéroport de Luxembourg	9527, 9528
med-R S.A., Luxembourg	9551, 9552	Van Geel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	9529
M H S Holding S.A., Luxembourg	9517	Velleda, S.à r.l.	9532
Minoan Holding S.A., Luxembourg	9517	Vlietpark Holding S.A., Luxembourg	9530
Montrond Immobilière S.A., Luxembourg	9546	Wanmaiden S.A., Luxembourg	9533
Mora S.A., Luxembourg	9518	Windsor International S.A., Luxembourg	9529
Morton Food Industries Investment Group S.A., Luxembourg	9520, 9521		
Myriade Holding S.A., Luxembourg	9519		

H+W BETEILIGUNGSHOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.690.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour H+W BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(06472/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

IMMEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.027.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06474/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.952.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

(06475/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INTECO, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 47.335.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C, n° 307 du 19 août 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTECO, G.m.b.H.

KPMG Experts Comptables

Signature

(06476/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.838

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(06488/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LANDBRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.838

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LANDBRIDGE S.A., tenue au siège social en date du 8 décembre 1995, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDBRIDGE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06489/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INSTITUT BOUZONVILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, .
R. C. Luxembourg B 33.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour la S.à r.l. INSTITUT BOUZONVILLER
Signature

(06477/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, Société Anonyme sous forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable, en liquidation.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.064.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-ninth of January.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 46.064.

The meeting was opened at five p.m., Mr Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Miss Fabienne Berton, employée privée, residing in Thionville (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Visconti, employé de banque, residing in Audun-le-Tiche (France).

All here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND.

2. Appointment of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard as liquidator and determination of his power.

3. Instructions to the liquidator to present his liquidation report at an Extraordinary General Meeting which must be held on February 8, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing the liquidation on February 22nd, 1996.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. The capital of the company being inferior to two thirds (2/3) of the legal minimum, no presence quorum is required following article 29 (1) of the law of March 30th, 1988 concerning collective undertakings, and resolutions on the items of the agenda have to be adopted by an affirmative vote of half of the shares present or represented.

IV. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on January 18, 1996, as has been proved to the meeting.

V. As appears from the said attendance list, out of 713 shares existing on January 29, 1996, 57 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve and liquidate the company as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with head office in Geneva (Switzerland), Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The meeting confers on the liquidator the widest powers and in particular those set out in Articles 144 et seq. of the law of 10th August, 1915 on commercial companies without need of any special authorization by the General Meeting, even in the cases set out in Article 145 of the same law.

The liquidator needs not to draw up an inventory and may refer to the company's documents.

He may, on particular and specified points and under his responsibility, delegate part or whole of his powers to one or several persons.

The liquidator has power to commit individually the Company without limitation.

Third resolution

The meeting instructs the liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which shall be held on February 8, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on February 22, 1996.

There being no further business, the meeting is terminated at five fifteen p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.064.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures, sous la présidence de Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Fabienne Berton, employée privée, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND.
2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., succursale de Luxembourg, en qualité de liquidateur représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs.
3. Instruction au liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 8 février 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 22 février 1996.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Le capital de la société étant inférieur à deux tiers (2/3) du minimum légal, aucun quorum de présence n'est requis, suivant l'article 29 (1) de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, et les résolutions sur les points de l'ordre du jour doivent être adoptés par un vote affirmatif de la moitié des actions présentes ou représentées.

IV. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 18 janvier 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 713 actions existantes au 29 janvier 1996, 57 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur, la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, succursale de Luxembourg, avec siège social à Genève (Suisse), représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Troisième résolution

L'assemblée charge le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 8 février 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 22 février 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. J.P. Miles, F. Berton, P. Visconti, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1996, vol. 89S, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1996.

R. Neuman.

(06478/226/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INVESTISSEMENTS MECANIKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.161.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06482/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1859 Luxembourg, 6, rue Mathias Kirsch.

R. C. Luxembourg B 30.112.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 1989, acte publié au Mémorial C, n° 167 du 15 juin 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1991, acte publié au Mémorial C, n° 402 du 22 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LANDED PROPERTY

KPMG Experts Comptables

Signature

(06479/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1859 Luxembourg, 6, rue Mathias Kirsch.

R. C. Luxembourg B 30.112.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 1989, acte publié au Mémorial C, n° 167 du 15 juin 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1991, acte publié au Mémorial C, n° 402 du 22 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL LANDED PROPERTY

KPMG Experts Comptables

Signature

(06480/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Société civile

Signature

(06481/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

JAMES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 41.754.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06484/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LUXDATA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 23.176.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux février

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Benoni Dufour, employé privé, demeurant à Roeser, 6, Grand-rue,
2. Madame Cathrine Kiffel, infirmière, épouse de Monsieur Hedwig Dufour, demeurant à Bertrange, 1, am Bongert.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société LUXDATA, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 42, rue Astrid, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 14 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 2 octobre 1985, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.176.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) à Monsieur Benoni Dufour, préqualifié, soixante parts sociales | 60 |
| 2) à Madame Cathrine Kiffel, préqualifiée, quarante parts sociales | 40 |

Total: cent parts sociales	100
----------------------------	-----

III. Madame Cathrine Dufour-Kiffel, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit quarante (40) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Benoni Dufour, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent mille francs (LUF 200.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V. Monsieur Benoni Dufour, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI. Ensuite l'associé unique, Monsieur Benoni Dufour préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Benoni Dufour, employé privé, demeurant à Roeser, 6, Grand-rue.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer entre les articles 10 et 11, un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 11.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 10 et 11 il est décidé que les anciens articles 11 et 12 seront renumérotés en articles 12 et 13.

VII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille francs (LUF 33.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Dufour, C. Kiffel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 février 1996.

T. Metzler.

(06497/222/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LUXDATA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 40, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.176.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Benoni Dufour, employé privé, demeurant à Roeser, 6, Grand-rue,
2. Monsieur Hedwig Dufour, commerçant, demeurant à Bertrange, 1, am Bongert.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Monsieur Benoni Dufour est le seul et unique associé de la société LUXDATA, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 42, rue Astrid, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 14 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 2 octobre 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour sous le numéro précédent de son répertoire,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.176.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Benoni Dufour, préqualifié.

III. Monsieur Benoni Dufour, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit cent (100) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Hedwig Dufour, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour. Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V. Monsieur Benoni Dufour, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la société.

VI. Ensuite Monsieur Hedwig Dufour préqualifié, comme associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Hedwig Dufour, commerçant, demeurant à Bertrange, 1, am Bongert.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Benoni Dufour préqualifié, de sa fonction de gérant de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Benoni Dufour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Hedwig Dufour préqualifié.

La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature de son gérant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Roedgen, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Roedgen.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la société à L-3392 Roedgen, 40, rue de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'ajouter, entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article trois des statuts un nouveau paragraphe avec la teneur suivante:

«La société pourra aussi entreprendre la gestion, production, édition et commercialisation de guides et/ou répertoires économiques sur toutes sortes de support, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans ce même domaine, elle pourra entreprendre la gestion, production et commercialisation de services pour membres affiliés, liés directement ou indirectement, à l'édition de guides et répertoires économiques.»

VII. Monsieur Hedwig Dufour, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-sept mille francs (LUF 37.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

IX. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Dufour, H. Dufour, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 février 1996.

T. Metzler.

(06498/222/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LUXDATA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 40, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 février 1996.

T. Metzler.

(06499/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

KELLER MOTORSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.032.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Signature.

(06485/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LARSEL-PERPÈTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R. C. Luxembourg B 19.023.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 9 février 1996, vol. 121, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Signature.

(06490/616/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LAGUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pissange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 février 1996.

G. d'Huart.

(06486/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LOGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(06495/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LOGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.123.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LOGAS S.A., tenue au siège social en date du 25 janvier 1996, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGAS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06496/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LICENCIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 28.743.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

L'attestation a été donnée sans réserve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signatures.

(06491/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LICENCIA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 28.743.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 24. Januar 1996 von 10.00 bis 10.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Kommissar geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 1995, umfassend die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1995, werden genehmigt.

Zweiter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1995 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluss

Der Jahresgewinn für dieses Jahr beläuft sich auf DM 54.945,42, und wir schlagen vor, diesen Gewinn auf neue Rechnung vorzutragen.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06492/577/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1, rue du Fort Bourbon.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55 case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

LA MAISON DU TAPIS, S.à r.l.

Signature

(06487/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.829.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(06519/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.829.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 17 mars 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;
Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;
Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06520/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MAZIERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06503/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MECANICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.165.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06504/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

REMCO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.708.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes; agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme REMCO PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.708, constituée suivant acte reçu en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 332 du 19 juillet 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu en date du 29 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 560 du 25 novembre 1993;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 janvier 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé et varié par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme REMCO PARTICIPATION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de liras italiennes), représenté par 4.000 (quatre mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 2.900.000.000,- (deux milliards neuf cents millions de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 23 janvier 1995 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une deuxième tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de liras italiennes) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de liras italiennes) à un montant de ITL 800.000.000,- (huit cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société de droit luxembourgeois LOGINVEST S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B numéro 11.502.

V.- Que les 4.000 (quatre mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société REMCO PARTICIPATION S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette seconde tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 800.000.000,- (huit cents millions de liras italiennes), représenté par 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Bagnato, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 89S, fol. 12, case 1. – Reçu 76.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1996.

M. Elter.

(06526/210/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

REMCO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1996.

M. Elter.

(06527/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SKANDIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.222.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 février 1996, les actionnaires ont approuvé:

- la démission de Claes-Ake Svensson, Karin Dufwa, Jan Carendi et Gunnar Moberg;
- la nomination de Alan Alexander Wilson, James Roberts et Brita Caroline Dyos;
- le changement de l'adresse du siège social du 2, boulevard Royal au Luxembourg.

Pour SKANDIA ADVISORY COMPANY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06541/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

M H S HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.615.

Par décision du conseil d'administration du 18 décembre 1995, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal au 15, boulevard Royal, Luxembourg, avec effet au 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1996.

SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1996, vol. 476, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06505/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MINOAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.930.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour MINOAN HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06506/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

NEPTUNE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.261.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Liquidateur
Signatures

(06516/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

NEPTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.261.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société NEPTUNE S.A., tenue au siège social en date du 21 décembre 1995, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUNE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06517/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.659.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06507/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.659.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 avril 1995 à Luxembourg,
23, avenue de la Porte-Neuve*

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean Pierson.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine assemblée générale.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06508/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.659.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 26 octobre 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le conseil d'administration du 26 avril 1995, de Monsieur Y. Juchem au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur J. Pierson, démissionnaire, dont il terminera le mandat qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06509/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.605.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 1995

Le conseil acte la composition du Comité de Direction, conformément aux statuts et spécialement de son chapitre IV comme suit:

Monsieur Jean Peynichou;

Monsieur Claude Faure.

Leur mandat sera de 6 ans, durée pendant laquelle ils exerceront conjointement la gestion journalière de la société.

J. Peynichou

A. Leclair

C. Faure

D. Roy

Président

Vice-Président

Administrateur

Administrateur

C. Volle

J. Winandy

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06521/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06514/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.191.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 juin 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

– Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Gérard Coene, administrateurs, et de Joseph Winandy, commissaire aux comptes.

L'assemblée acte la décision de Monsieur Jean Pierson de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Freddy Durinck, administrateur de sociétés, demeurant 50, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06515/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06530/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 26 avril 1995 à Luxembourg,
23, avenue de la Porte-Neuve*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean Pierson.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06531/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutoire qui s'est tenue extraordinairement le 27 octobre 1995
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 26 avril 1995 de Monsieur Y. Juchem au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur J. Pierson, démissionnaire, dont il terminera le mandat qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 1999.

—
Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06532/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.092.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1993, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 février 1996, vol. 476, fol. 31, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1996.

Pour la société
Signature

(06518/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

POLYPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette
R. C. Luxembourg B 39.750.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 49, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour la S.A. POLYPRINT
Signature

(06523/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.300.

—
Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 1994, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1996.

Signature.

(06545/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORTON FOOD INDUSTRIES INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.945.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour MORTON FOOD INDUSTRIES
INVESTMENT GROUP S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06510/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORTON FOOD INDUSTRIES INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.945.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

*Pour MORTON FOOD INDUSTRIES
INVESTMENT GROUP S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06511/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORTON FOOD INDUSTRIES INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.945.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

*Pour MORTON FOOD INDUSTRIES
INVESTMENT GROUP S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06512/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

MORTON FOOD INDUSTRIES INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.945.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

*Pour MORTON FOOD INDUSTRIES
INVESTMENT GROUP S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06513/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SCIENTIFIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 20.437.

DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire du vingt-deux décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société SCIENTIFIC HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.437, ayant son siège social à Senningerberg, 5, rue Höhenhof, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 avril 1983, publié au Mémorial C, numéro 106 du 24 juin 1983. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 1992, publié au Mémorial C page 27719/92.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une décision d'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire soussigné en date du 30 mai 1994, publiée au Mémorial C, numéro 481 du 24 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. Yves Mertz, ingénieur commercial, résidant à Lottert, Belgique, qui désigne comme secrétaire, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange. Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Nicole Jung-Claude, employée privée, demeurant à Belvaux.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs, sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour comme ci-dessous.

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur chargé de vérifier la liquidation.
2. Décharge à donner au commissaire-vérificateur et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mission.
3. Fixation du lieu de la tenue des livres et pièces de la société.
4. Clôture de la liquidation.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le rapport du commissaire-vérificateur est approuvé par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au commissaire-réviseur qu'aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les livres, comptes et documents de la société resteront conservés pendant 5 années à l'ancien siège 5, rue Höhenhof, Senningerberg.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de SCIENTIFIC HOLDING S.A. qui cessera d'exister.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte ne dépasseront pas vingt mille francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture et interprétation aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Mertz, J. Quintus, N. Jung, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 820, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 février 1996.

G. d'Huart.

(06536/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.177.

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 1994

Monsieur Hugo Ferreira, président, demeurant à Kinshasa (Zaïre);

Madame Marie-Thérèse Relecom, administrateur, demeurant à Kinshasa (Zaïre);

Monsieur André Kahn, administrateur, demeurant à Kraainem (Belgique);

Monsieur Gilbert Ernens, administrateur-délégué, demeurant à Kehlen (Luxembourg);

Monsieur Jean-Louis Hensens, administrateur, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06546/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

R.I.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.947.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour R.I.A. HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(06528/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

R.I.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.947.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour R.I.A. HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06529/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SAFEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 4.521.000.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 32.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Signature.

(06533/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.725.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 1994, il a été décidé de transférer le siège social de L-4974 Dippach, 1, rue des Romains à L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 13 février 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE EUROPE, S.à r.l.
M. Lepore

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06544/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Aéroport de Luxembourg
p.a. Heiderscheid, L-8001 Strassen, Boîte postale 49.
R. C. Luxembourg B 23.277.

Société constituée le 13 septembre 1983. / Publication au Mémorial C, n° 319 du 6 novembre 1985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 29 janvier 1996, vol. 130, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1996.

Signature

Un administrateur

(06547/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TRADEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.548.

Les bilans au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 50, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

TRADEST S.A.

Signature

(06557/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06534/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.375.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire qui s'est tenue le 9 mai 1995
à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Gérard Coene et Jean Quintus, Administrateurs et de M. Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée acte la décision de M. Jean Pierson de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Contrôleur de Sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St. Hubert.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant 25, rue de la Biff, Hondelange (Belgique).

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06535/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

S.S.Q. EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 29. Januar 1996 von 9.00 bis 9.15 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluß:

Beschluß

Das Alleinzeichnungsrecht ist aufgehoben. Für die Gesellschaft zeichnen rechtsverbindlich zwei Verwaltungsratsmitglieder. Es müssen jeweils ein Verwaltungsratsmitglied der Gruppe I und der Gruppe II zusammen unterzeichnen.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G.P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06553/577/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 30.151.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(06542/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 30.151.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., tenue au siège social en date du 4 décembre 1995 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Election de M. Gerben Wardenier, Mme Jolande Klijn, M. Koen van Baren en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.
- 3) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes ERNST & YOUNG.
- 4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A.

G. Wardenier J. Klijn
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06543/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SENA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06537/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SENA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.523.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire qui s'est tenue le 3 mars 1995
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle Vue,
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1998.

Pour copie conforme

G. Coene Y. Juchem
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06538/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06548/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06549/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.899.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour SIMONA, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(06539/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.899.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 18 août 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour SIMONA, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06540/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TROSSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 1996, vol. 476, fol. 16, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour TROSSEN TRANSPORTS, S.à r.l.

(06560/680/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.040.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06554/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.040.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 18 octobre 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Pierson, administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue,
qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06555/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 février, vol. 476, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06550/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 avril 1995 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Pierson, administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

Monsieur Freddy Durinck, administrateur de sociétés, demeurant 50, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06551/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

U.P.A., UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Aéroport de Luxembourg
p.a. Heiderscheid L-8001 Strassen, Boîte postale 49.
R. C. Luxembourg B 11.085.

Société constituée le 12 juillet 1973. / Publication au Mémorial C, n° 168 du 28 septembre 1973.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 29 janvier 1996, vol. 130, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1996.

Signature.

(06561/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

U.P.A., UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Aéroport de Luxembourg
p.a. Heiderscheid L-8001 Strassen, Boîte postale 49.
R. C. Luxembourg B 11.085.

Société constituée le 12 juillet 1973. / Publication au Mémorial C, n° 168 du 28 septembre 1973.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.à r.l. U.P.A. – UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS,
en date du 30 mai 1995*

Suite à la nomination de Monsieur Tom Pescatore, Luxembourg, en remplacement de Monsieur R. Thévenin, Luxembourg, comme membre du conseil de gérance, le conseil de gérance se compose pour l'exercice 1995 de:

Madame A. Heiderscheid, Strassen, président;
Monsieur Pierre Faber, Ettelbruck, trésorier, et de
Monsieur Tom Pescatore, Luxembourg, secrétaire.

Certifié conforme à Luxembourg, le 30 mai 1996.

Signature.

Enregistré à Capellen, le 29 janvier 1996, vol. 130, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(06562/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

SOPHIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.367.

La société SOPHIA FINANCE S.A. n'a plus son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, depuis le 9 février 1996.

En date du 9 février 1996, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a donné sa démission en tant qu'administrateur-délégué de la société SOPHIA FINANCE S.A.

En date du 9 février 1996, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société SOPHIA FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06552/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TEOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} février 1996

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission intervenue en date du 6 avril 1995 de Maître P. Thielen de ses fonctions d'administrateur, lui donne décharge et ratifie la cooptation de Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg, faite en date du 18 avril 1995 et publiée au Mémorial C, n° 486 du 26 septembre 1995.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour extrait sincère et conforme
TEOFIN

Société Anonyme

(06556/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.398.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

J. André Martin
Président

(06558/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

TRINITY FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.644.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 1996, que Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur de sociétés, demeurant rue du Moulin, Wolkrange 15/1, B-6780 Messancy, a été élu administrateur, en remplacement de Monsieur Guy Pau Hermans, démissionnaire.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 1996, que Monsieur Francis N. Hoogewerf est élu administrateur-délégué avec tous pouvoirs de signature individuelle.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06559/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

UNIVERSAL AIR CHARTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 19, rue de Strassen.

p.a. Heiderscheid L-8001 Strassen, Boîte postale 49.

R. C. Luxembourg B 16.694.

Société constituée le 14 avril 1979. / Publication au Mémorial C, n° 171 du 30 juillet 1979.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 29 janvier 1996, vol. 130, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1996.

Signature

Un administrateur

(06563/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

VAN GEEL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 26.865.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 novembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 29 du 2 février 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 mars 1991, acte publié au Mémorial C, n° 362 du 4 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juin 1995, acte publié au Mémorial C, n° 479 du 23 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN GEEL LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG Experts comptables

Signature

(06564/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

WINDSOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.255.

ERRATUM

Il convient de lire le texte suivant à l'article 3, alinéa 2, des statuts, dans ses versions anglaise et française, de la société WINDSOR INTERNATIONAL S.A. constituée suivant un acte du 8 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 588 du 18 novembre 1995:

«The authorized capital is fixed at sixty million (60,000,000.-) US Dollars, divided into one million (1,000,000.-) shares having a par value of sixty (60.-) US Dollars each.»

«Le capital autorisé de la société est établi à soixante millions (60.000.000.-) de dollars des Etats-Unis, divisé en un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante (60.-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Signature.

(06569/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

VLIETPARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.675.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(06566/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

VLIETPARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.675.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société VLIETPARK HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 7 décembre 1995, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.
 - 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.
 - 3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.
 - 4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION.
 - 5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1994.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VLIETPARK HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06567/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

BLUE SPIRIT A.G., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am fünfundzwanzigsten Januar.
Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Die Aktien-Holdinggesellschaft AMERICAN TRADE CENTER EUROPE A.G., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B, Nummer 48.607; hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Franciscus Johannes Van den Elzen, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal;
- 2.- Herr Johannes Casper Schutz, Direktor, wohnhaft in NL-1617 KD Westwoud, 44, Dr. Nuyensstraat (Niederlande).

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung BLUE SPIRIT A.G.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden. Dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Der Gegenstand der Gesellschaft ist:

1. der Grosshandel (Import/Export), der Entwurf, die Konstruktion und Montage, die Verkaufsförderung, der An- und Verkauf, der Betrieb, die Beratung, die Verwaltung, die Vermietung (Financial & Operational Lease) von Yachten, Schiffen, Booten und Wasserfahrzeugen zu Sport- oder Vergnügungszwecken;

2. der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 50 (fünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen. Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden aus seiner Mitte wählen. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung von Sicherheiten mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder, oder aber durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors, eingehen.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Person darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1996 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am vorletzten Werktag des Monats April um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen angegeben ist.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Für alle anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- Die Aktien-Holdinggesellschaft AMERICAN TRADE CENTER EUROPE A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg,	25
8, boulevard Royal, vorgeannt, fünfundzwanzig Aktien	25
2.- Herr Johannes Casper Schutz, Direktor, wohnhaft in NL-1617 KD Westwoud, 44, Dr. Nuyensstraat (Niederlande), vorgeannt, fünfundzwanzig Aktien	25
Total: fünfzig Aktien	50

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1) Die Aktiengesellschaft KEY LEASE INVESTMENT A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal, vorgeannt;
- 2) Herr Johannes Casper Schutz, Direktor, wohnhaft in NL-1617 KD Westwoud, 44, Dr. Nuyensstraat (Niederlande), vorgeannt;
- 3) Herr Franciscus Johannes Van den Elzen, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal, vorgeannt.

Die Aktiengesellschaft KEY LEASE INVESTMENT A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal, vorgeannt, welche Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch die alleinige Unterschrift ihres geschäftsführenden Direktors, Herrn Johannes Henricus Van den Elzen, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in NL-'s Hertogenbosch (Niederlande), 14, Bolwerk, wird zum geschäftsführenden Direktor ernannt.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Dritter Beschluss

Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F.J. Van den Elzen, J.C. Schutz, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 89S, fol. 7, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 1996.

M. Elter.

(06573/210/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

VELLEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 38.145.

La société VELLEDA, S.à r.l. n'a plus son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, depuis le 9 février 1996.

En date du 9 février 1996, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a donné sa démission en tant que gérant de la société VELLEDA, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06565/683/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

WANMAIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.789.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 476, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour WANMAIDEN S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(06568/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

AFL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BLOOMFIELD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée par Monsieur Yves Chezeaud, sous-directeur, demeurant à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 janvier 1996, laquelle restera annexée aux présentes;

2) Monsieur Yves Chezeaud, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AFL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions de francs français (20.000.000,- FRF), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de janvier à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BLOOMFIELD HOLDING S.A., préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.499
2) Monsieur Yves Chezeaud, préqualifié, une action	1
Total: deux mille cinq cents	2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de 70.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Frederic Otto, directeur délégué, demeurant à L-1117 Luxembourg, 55, rue Albert 1^{er};
 - b) Monsieur Yves Chezeaud, sous-directeur, demeurant à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins;
 - c) Mademoiselle Michèle Musty, licenciée en administration des affaires, demeurant à L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
Madame Charlotte Boewinger, directeur adjoint, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.
- 5) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Y. Chezeaud, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 88S, fol. 62, case 3. – Reçu 15.038 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1996.

F. Baden.

(06572/200/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

COFIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1418 Luxembourg, 18, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société CETCO FINANCE S.A., ayant son siège social à CH-1701 Fribourg, 21, route des Daillettes, ici représentée par Madame Vinciane Schandeler, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fribourg, le 28 décembre 1995;
- 2) Monsieur Mario Violati, administrateur de sociétés, demeurant à I-00187 Rome, 16, Via Ludovisi, ici représenté par Madame Vinciane Schandeler, prénommée, en vertu d'une procuration authentique donnée à Villefranche-sur-Mer, le 27 décembre 1995.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de COFIAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (7.500.000.000,- ITL), représenté par quinze (15) actions d'une valeur nominale de cinq cents millions de liras italiennes (500.000.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société peut augmenter le capital par des apports en nature. Elle peut également procéder à l'émission d'actions sans droit de vote conformément aux dispositions légales ainsi qu'à des émissions d'obligations convertibles ou simples. Par ailleurs, la société peut être financée par des avances des actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- | | |
|---|-----------|
| 1) La société CETCO FINANCE S.A., préqualifiée, six actions | 6 |
| 2) Monsieur Mario Violati, préqualifié, neuf actions | 9 |
| Total: quinze actions | 15 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (7.500.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de 1.600.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Mario Violati, administrateur de sociétés, demeurant à I-00187 Rome, 16, Via Ludovisi;
 - b) Madame Valérie Cere, administrateur de sociétés, demeurant en France, à Villefranche-sur-Mer, 80, avenue Auguste Galtier;
 - c) Monsieur Bernard Chetelat, économiste d'entreprises, demeurant à CH-1701 Fribourg, 21, route des Daillettes.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: PRICE WATERHOUSE, Société Anonyme, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

5) Le siège social est fixé à L-1418 Luxembourg, 18, rue Dicks.

6) L'Assemblée nomme Monsieur Mario Violati, prénommé, administrateur-délégué et lui délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Schandeler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 88S, fol. 73, case 6. – Reçu 1.410.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1996.

F. Baden.

(06575/200/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

DECAPO S.A., Société Anonyme-Soparfi.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Edward Patteet, conseil fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique);

2.- Monsieur Edward Patteet, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme - soparfi qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DECAPO S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 3. Le capital social est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.000 (mille) actions de LUF 1.250,- (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de maximum six ans. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de maximum six ans.

Art. 8. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 1997.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites comme suit:

1.- par FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	999
2.- par Monsieur Edward Patteet, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur Edward Patteet, conseil fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique);
 - b) Monsieur Luc Van Loey, expert-comptable, demeurant à St. Nikolaas-Waas (Belgique);
 - c) Madame Maria Van Ginderen, employée privée, demeurant à Kapellen (Belgique).
- 3.- Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

La société anonyme FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Patteet, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 89S, fol. 7, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1996.

M. Elter.

(06576/210/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

CERRADAO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BLOOMFIELD HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée par Monsieur Yves Chezeaud, sous-directeur, demeurant à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 janvier 1996, laquelle restera annexée aux présentes.

2) Monsieur Yves Chezeaud, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CERRADAO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille dollars US (500.000,- USD), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième lundi du mois de janvier à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) BLOOMFIELD HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2) Monsieur Yves Chezeaud, préqualifié, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de 70.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Frederic Otto, directeur délégué, demeurant à L-1117 Luxembourg, 55, rue Albert I^{er};
 - b) Monsieur Yves Chezeaud, sous-directeur, demeurant à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins;
 - c) Mademoiselle Michèle Musty, licenciée en administration des affaires, demeurant à L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
Madame Charlotte Boewinger, directeur adjoint, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.
- 5) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Y. Chezeaud, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 88S, fol. 62, case 1. – Reçu 14.735 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1996.

F. Baden.

(06574/200/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

UNION DES ARMATEURS LUXEMBOURGEOIS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1995 a décidé de modifier les statuts de l'association comme suit:

1. L'article 6 est complété comme suit:
«Les armateurs luxembourgeois ou les sociétés d'armement luxembourgeoises qui acquerront en pleine propriété ou en copropriété un ou plusieurs navires de commerce battant pavillon luxembourgeois peuvent être acceptés comme membres adhérents sous les conditions fixées par un règlement intérieur.»
2. L'article 8 est complété par un nouveau paragraphe 2 ayant la teneur suivante:
«La cotisation à verser à l'association par les membres adhérents tels que définis à l'article 6 des statuts est annuellement fixée par le conseil d'administration mais ne peut pas dépasser 125.000,- LUF par an.»

Le paragraphe 2 actuel devient le paragraphe 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'UNION DES ARMATEURS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

06571/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

**E.A.P.H., EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE PROMOTION OF HAND HYGIENE,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1996

L'assemblée générale décide de dissoudre l'association et de la mettre en liquidation avec effet au 30 janvier 1996.

L'assemblée générale décide qu'il y aura un liquidateur.

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, GIE ELIS, 31 rue Voltaire, Puteaux, France, représenté par Monsieur Robert Ruffel.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges prévus aux articles 22 et suivants de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se baser sur les livres et les comptes de l'association.

Il peut, sous sa propre responsabilité, déléguer pour des opérations et des devoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.A.P.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1996, vol. 476, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06570/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

IMMOSER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch;

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de IMMOSER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize actions . . .	9.996
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total: dix mille actions	10.000

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 195.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Monsieur Roberto Verga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;
- b.- Monsieur Edo Gobbi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano;
- c.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 17, case 3. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 1996.

C. Hellinckx.

(06578/215/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 24, rue du Fort Neipperg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Edward Patteet, conseil fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique);

2.- Monsieur Edward Patteet, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme - soparfi qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de F.S.A. INTERNATIONAL S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg.
Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 3. Le capital social est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.000 (mille) actions de LUF 1.250,- (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de maximum six ans. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de maximum six ans.

Art. 8. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprime ne soit réduit.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites comme suit:

1.- par FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	999
2.- par Monsieur Edward Patteet, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur Edward Patteet, conseil fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique);
 - b) Monsieur Luc Van Loey, expert-comptable, demeurant à St. Niklaas-Waas (Belgique);
 - c) Madame Maria Van Ginderen, employée privée, demeurant à Kapellen (Belgique).
- 3.- Est nommée commissaire pour une durée de six ans:

La société anonyme FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Patteet, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 89S, fol. 8, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1996.

M. Elter.

(06577/210/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

MONTROND IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Scioscia Santoro, médecin chirurgien, demeurant à Rome, Via Lucilio numéro 5, ici représenté par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rome, le 10 janvier 1996.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONTROND IMMOBILIERE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent vingt-deux millions de liras italiennes (ITL 222.000.000,-), divisé en deux cent vingt-deux (222) actions d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-), chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à dix heures quarante-cinq minutes à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Antonio Scioscia Santoro, prénommé, deux cent dix-huit actions	218
2) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, quatre actions	<u>4</u>
Total: deux cent vingt-deux actions	222

Les actions ont été entièrement libérées comme suit:

1.- par versement en espèces de quatre millions de liras italiennes (ITL 4.000.000,-), de sorte que ladite somme de quatre millions de liras italiennes (ITL 4.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;

2.- par apport en nature, à savoir par l'apport par Monsieur Antonio Scioscia Santoro, prénommé, de l'immeuble suivant:

Un terrain avec construction, sis dans la commune de Monterotondo, localité de Bullicara, d'une contenance totale de 18.695 m² (dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze mètres carrés), mentionné dans le N.C.T. de la commune de Monterotondo à la feuille 26, parcelles:

- 839 de 44,30 ares-R.D. L.13.290; R.A. L.7.088,
- 841 de 1,90 are-R.D. L.7.315; R.A. L. 5.700,
- 876 de 18,20 ares-R.D. L. 5.460; R.A. L.2.912,
- 849 de 1.19.70 hectares-R.D. L. 45.910; R.A. L.19.152,
- 851 de 2,60 ares-R.D. L.234; R.A. L.78,
- 852 de 0,25 are-R.D. L.212; R.A. L. 162.

Titre de propriété

Monsieur Antonio Scioscia Santoro, prénommé, a acquis l'immeuble ci-avant comme suit:

sur les conjoints Fati, Bruno et Sala suivant acte de vente reçu par Maître Alfonso Badia, notaire de résidence à Rome, le neuf août mil neuf cent soixante-huit.

Conditions de l'apport immobilier:

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à la charge de la nouvelle société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachées. Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Sur interpellation du notaire instrumentant, Monsieur Antonio Scioscia Santoro, prénommé, représenté comme il est dit, déclare que l'immeuble est libre de toutes inscriptions hypothécaires et droits résolutoires.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels, tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux, soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent, pouvoir est accordé par les associés à Monsieur Giampiero Santilli, employé, demeurant à Rome, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder, si besoin est, à tous ajouts, rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale de faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs, Monsieur Giampiero Santilli, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

L'apport prédécrit fait l'objet d'un rapport délivré par la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, et qui conclut comme suit:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. les apports sont décrits de façon claire et précise;

2. le mode d'évaluation adopté est approprié dans les circonstances;
3. la valeur totale de ITL 218.000.000,- des actifs à apporter, à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus, correspond à 218 actions, d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- chacune, de MONTROND IMMOBILIERE S.A., à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 95.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch;
- b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange;
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Thionville.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 17, case 5. – Reçu 42.402 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

C. Hellinckx.

(06580/215/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

COTTOON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Tetingen, 61, rue de Rumelange.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitze in Esch an der Alzette.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Marc Schmit, Privatbeamter, wohnhaft in L-4343 Esch an der Alzette, 32, rue du Viaduc;
- 2.- Fräulein Maria de Lourdes Pereira Marques, Arbeiterin, wohnhaft in Bartringen, 5, rue du Charron.

Die Komparenten haben erklärt, heute folgenden Gesellschaftervertrag abzuschließen:

I.- Gegenstand – Name – Sitz – Dauer

Art. 1. Zwischen den Eigentümern der hiermit geschaffenen Gesellschaftsanteile wird hiernit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet. Sie unterliegt dem Gesetz vom 10. August 1915, ergänzt durch die späteren Gesetze, sowie der gegenwärtigen Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Zuverfügungstellung von wiederverwendbaren Windeln, deren Aufbereitung sowie der Vertrieb von jeglichen biologischen Artikeln der Säuglingsbranche.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang alle Handlungen tätigen, welche geeignet sind, die Verwirklichung des obigen Gegenstandes zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 3. Der Name der Gesellschaft lautet COTTOON, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Tetingen.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit festgesetzt.

II.- Einlagen – Gesellschaftskapital – Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-), welches voll in bar eingezahlt worden ist.

Es ist eingeteilt in hundert Anteile von je fünftausend Franken (5.000,-).

Dieselben werden den Gründern im Verhältnis ihrer Einlagen wie folgt zuerkannt:

Herr Marc Schmit, vorgenannt, neunundvierzig Anteile	49
Dame Pereira Marques, vorgenannt, eindundfünfzig Anteile	51
Total: hundert Anteile	100

Art. 7. Jeder Anteil gibt dem Besitzer ein Anrecht auf den Gewinn und auf die Aktiva der Gesellschaft, im Verhältnis zu der Gesamtzahl der bestehenden Anteile.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Ernennung und Abberufung durch mehrheitlichen Gesellschafterbeschuß erfolgt, welcher ebenfalls die Befugnisse der Geschäftsführer und die Dauer deren Ernennung festlegt.

Art. 9. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile entweder an Reservaterben, oder an den überlebenden Ehegatten übertragen werden.

Art. 10. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr. Ausnahmesweise läuft das erste Geschäftsjahr vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 1996.

Kosten

Die Unkosten, die der Gesellschaft zur Last fallen aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr dreißigtausend Franken (30.000,-).

Außerordentliche Generalversammlung

Die Komparenten, einzige Gesellschafter haben sich in einer außerordentlichen Generalversammlung vereinigt und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

I.- Zum administrativen Geschäftsführer (gérant administratif) wird ernannt:

Herr Marc Schmit, vorgenannt.

II.- Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

Frau Maria de Lourdes Pereira Marques, vorgenannt.

III.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Tetingen, 61, rue de Rumelange.

IV.- Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift beider Geschäftsführer verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette in der Amtstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. de Lourdes Pereira Marques, M. Schmit, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 822, fol. 26, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der vorgenannten Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 13. Februar 1996.

F. Kessler.

(06770/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

A.C.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.415.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06590/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

BYGGING-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.256.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

(06611/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

BYGGING-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.256.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

(06612/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

BYGGING-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.256.

Extrait des résolutions des associés relatifs aux comptes sociaux clôturés aux 31 décembre 1993 et 1994

Les comptes sociaux clôturés aux 31 décembre 1993 et 1994 ont été approuvés et les gérants ont obtenu le quitus de l'assemblée pour l'exécution de leurs mandats pendant les exercices respectifs.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BYGGING-LUX, S.à r.l.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06613/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

**med-R S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. ADLATUS S.A.).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 34.818.

Im Jahre neunzehnhundertsechsdneunzig, am fünfzehnten Januar.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze in Luxemburg,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft ADLATUS S.A., mit Sitz in Luxemburg, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. August 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 77 vom 19. Februar 1991.

Die Generalversammlung wird eröffnet durch Herrn Guy Fasbender, Privatbeamter, wohnend in Habay-la-Neuve.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Marie-Josée Reyter, Privatbeamtin, wohnend in Freylange.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Francine Herkes, Privatbeamtin, wohnend in Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Namens der Gesellschaft in «med-R».

2. Abänderung von Artikel I der Satzung, um dem vorhergegangenen Beschluß Rechnung zu tragen.

II.- Die Einberufungen zu der gegenwärtigen Generalversammlung, enthaltend die Tagesordnung, wurden veröffentlicht:

- in den Zeitungen «Letzëbuerger Journal» und «tageblatt», Ausgaben vom 14. und 29. Dezember 1995;

- im öffentlichen Amtsblatt Mémorial C Nr. 638 vom 14. Dezember 1995 und Nr. 662 vom 29. Dezember 1995.

Eine Kopie der besagten Veröffentlichungen wurde beim Versammlungsbüro hinterlegt.

III.- Es wurde eine Anwesenheitsliste aufgestellt, enthaltend die Namen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

IV.- Aus obengenannter Anwesenheitsliste ergibt es sich, daß von den hundertneunzig (190) Aktien, welche das Gesellschaftskapital integral vertreten, nur eine (1) Aktie hier vertreten ist.

V.- Eine erste außerordentliche Generalversammlung enthaltend dieselbe Tagesordnung fand vor dem amtierenden Notar am 8. Dezember 1995 statt, konnte aber nicht rechtsgültig beraten, da weniger als die Hälfte des Kapitals anwesend oder vertreten war.

VI.- Folglich kann die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung rechtsgültig beraten, welches auch immer das anwesende oder vertretene Kapital sein mag.

Nach diesen Erklärungen faßte die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in «med-R» abzuändern.

Zweiter Beschluß

Aufgrund des obigen Beschlusses beschließt die Generalversammlung, Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Zwischen den Kompartmenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung «med-R».»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Generalversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompartmenten haben die Mitglieder des Versammlungsbüros mit dem Notar unterschrieben, da kein anderer Aktionär zu unterschreiben wünschte.

Gezeichnet: G. Fasbender, M.-J. Reyter, F. Herkes, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 88S, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 12. Februar 1996.

J.-P. Hencks.

(06591/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

med-R, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(06592/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.

ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.470.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 1995

Le mandat de Messieurs Raymond Lauwycky, et Comte Ivan Stenbock Fermor, administrateurs, venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci prend acte qu'ils ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Par conséquent, le nombre des membres du conseil d'administration s'élève à douze personnes.

L'assemblée renouvelle, à l'unanimité, le mandat de la société COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période d'un an.

Luxembourg, le 14 février 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06598/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 1996.